

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité régionale de Comté de D'Autray**  
**DISTRICT DE JOLIETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi, 22 janvier 2018, à 19h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

La présente séance a été dûment convoquée par Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière. La convocation à la session spéciale du conseil a été signifiée, conformément à l'article 156 du code municipal, en séance du conseil ordinaire le 15 janvier 2018.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Christiane T. Ducharme, conseillère, Michel Henin, conseiller et Richard Lafleur, conseiller, tous formant quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Absence motivée : Johanne Pagé, conseillère

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

**2018-01-30 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire, Louis Bérard, constate le quorum à 19h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

Il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter les points à l'ordre du jour selon la convocation lors de l'assemblée du conseil :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Octroi de contrat : Services professionnels en architecture et en ingénierie avec surveillance des travaux - Reconstruction de la caserne incendie
3. Mandat GBI Experts conseil inc. : Mise à jour du balancement hydraulique
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

*Adoptée.*

**2018-01-31 2. Octroi de contrat : Services professionnels en architecture et en ingénierie avec surveillance des travaux - Reconstruction de la caserne incendie**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres publiques dans le cadre du projet Services professionnels en architecture et en ingénierie avec surveillance des travaux - Reconstruction de la caserne incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu 5 soumissions soit : Hébert Zurita Danis Smith Architectes inc. (HZDS), Hétu-Bellehumeur Architectes inc. (HBA), GBA inc., Doucet + Turcotte Architectes inc. et Bourassa Maillé Architectes inc. (BMA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** Doucet + Turcotte a soumis son prix sous support informatique quand il était clairement indiqué dans l'appel d'offre que le prix ne devait être que sous scellé dans l'enveloppe numéro 2, sous peine de rejet ;

**CONSIDÉRANT QUE** 3 des firmes ont obtenu le pointage nécessaire pour ouvrir l'enveloppe de prix, soit au-delà de 70 % ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme HBA a limité la portée de sa soumission en indiquant que l'article 3.0 « préparation du mandat de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante » est hors mandat. Nous notons aussi un débalancement de la soumission aux articles 7 et 8 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection s'est rencontré afin d'analyser les soumissions reçues ;

**CONSIDÉRANT** les résultats selon le pointage et prix soumis des résultats d'appel d'offres pour les services professionnels :

	HZDS	BMA	HBA	GBA	Doucet + T
<b>Pointage intérimaire</b>	73/100	87/100	93/100	68/100	N/A
<b>Prix soumis</b>	82 201.38 \$	101 954.08 \$	95 889.15 \$	N/A	N/A
<b>Pointage final</b>	14.96	13.46	14.91	N/A	N/A
<b>Rang</b>	1	2	Rejetée	N/A	N/A

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat de *Services professionnels en architecture et en ingénierie avec surveillance des travaux - Reconstruction de la caserne incendie*, à la firme Hébert Zurita Danis Smith Architectes inc. (HZDS) au montant de 82 201.38 \$ taxes incluses.

*Adoptée.*

**2018-01-32 3. Mandat GBI Experts conseil inc. : Mise à jour du balancement hydraulique**

***La conseillère Christiane T. Ducharme, ayant dénoncé la nature de ses intérêts, ne participe pas aux délibérations et ne vote pas.***

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la Municipalité de connaître la réalité actuelle de la conduite principale qui dessert du puit de Notre-Dame-de-Lourdes vers le village ;

**CONSIDÉRANT** le projet de développement résidentiel et les besoins s'y rattachant ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'une entreprise du Rang de la Chaloupe de se faire desservir en eau potable à même le réseau de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la quantité d'eau demandée est importante ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de GBI inc. de réaliser le balancement hydraulique de la municipalité qui permettra de connaître l'état actuel de la conduite principale ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Richard Lafleur et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat à GBI Experts conseil inc. au montant de 10 850 \$ plus les taxes applicables ;

D'affecter la dépense au surplus accumulé non affecté de l'aqueduc ;

De mandater la directrice générale, Marie-Claude Couture, à signer le contrat.

*Adoptée.*

**4. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**2018-01-33**

**5. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 19h16.

*Adoptée.*

---

Louis Bérard  
Maire

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Louis Bérard  
Maire